

**ASSOCIATION POUR L'ETUDE ET L'APPLICATION
DES METHODES D'EDUCATION DES ENFANTS
(A.E.A.M.E.E)**

92, boulevard Franklin Roosevelt

33800 BORDEAUX

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2025



Françoise RIEUTORT

Commissaire aux Comptes

7, rue du Golf – Parc Innolin - 33700 MERIGNAC

Tél. 05 56 13 25 75 - Fax 05 56 13 25 85

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de l'ASSOCIATION POUR L'ETUDE ET L'APPLICATION DES METHODES D'EDUCATION DES ENFANTS (A.E.A.M.E.E),

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION POUR L'ETUDE ET L'APPLICATION DES METHODES D'EDUCATION DES ENFANTS (A.E.A.M.E.E) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté

sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous avons également apprécié le caractère approprié des principes comptables appliqués et nous nous sommes assurés de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUEL

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé,

influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Mérignac, le 17 juin 2026



Françoise RIEUTORT
Commissaire aux Comptes

COMPTES ANNUELS

Bilan Actif - Transition

Actif		Au 31/12/2025			Au 31/12/2024
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	
Actif immobilisé	Frais d'établissement (I)	7 118	7 101	17	
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et développement				34
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires ⁽¹⁾	20 484	8 619	11 864	14 271
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
	Autres immobilisations incorporelles				
	TOTAL	20 484	8 619	11 864	14 306
Immobilisations corporelles	Terrains				
	Constructions	1 590 347	1 158 270	432 077	466 129
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	535 709	346 936	188 772	155 658
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
	Autres immobilisations incorporelles				
	TOTAL	2 126 056	1 505 207	620 849	621 787
Immobilisations financières ⁽²⁾	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
	Participations et créances rattachées				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	793		793	777
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	TOTAL	793		793	777
Total (II)		2 147 333	1 513 827	633 506	636 871
Actif circulant	Stocks et en cours				
	Créances ⁽³⁾				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés				
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	10 011		10 011	23 758
	Charges constatées d'avance	7 362		7 362	
	TOTAL	17 373		17 373	23 758
	Divers				
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments de trésorerie				
	Instruments financiers à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	508 260		508 260	435 077
	Charges constatées d'avance				8 444
	TOTAL (III)	525 633		525 633	467 280
Frais d'émission des emprunts (IV)					
Primes de remboursement des emprunts (V)					
Écart de conversion et différence d'évaluation - Actif (VI)					
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)		2 680 086	1 520 929	1 159 157	1 104 152
Renvois	(1) Dont droit au bail				
	(2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières				
	(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan Passif - Transition

Passif		Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	66 789	66 789
	Fonds propres complémentaires	2 300	2 300
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres réserves	353 221	347 121
	Report à nouveau	-52 565	-65 717
	Excédent ou déficit de l'exercice	-6 097	19 252
	Situation nette (sous-total)	363 648	369 746
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	11 428	10 270
	Provisions réglementées	158 999	155 558
Total (I)		534 076	535 574
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total (I bis)			
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés	112 835	119 435
Total (II)		112 835	119 435
Provisions	Provisions pour risques	6 576	6 576
	Provisions pour charges	213 255	186 179
Total (III)		219 831	192 755
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾	67 714	
	Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾		
	Instruments financiers à terme		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	57 422	79 809
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	167 277	176 577
	Autres dettes		
	Instruments de trésorerie		
	Produits constatés d'avance		
Total (IV)		292 413	256 386
Écart de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)			
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)		1 159 157	1 104 152
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2) Dont emprunts participatifs		

Entité à partir de la page 15 d'17

Compte de résultat - Transition

		Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations		
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens	1 050	
	<i>dont ventes de dons en nature</i>		
	Ventes de prestations de service	5 009	5 955
	<i>dont parrainages</i>		
	Production stockée		
	Production immobilisée		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	2 112 631	2 096 885
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	<i>Dons manuels</i>		
	<i>Mécénats</i>		
	<i>Legs, donations et assurances-vie</i>		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		7 384
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	10 050	
	Utilisations des fonds dédiés	10 276	10 276
	Autres produits	324	223
	Total des produits d'exploitation (I)	2 139 342	2 120 724
Charges d'exploitation	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	499 137	477 422
	Aides financières	5 727	
	Impôts, taxes et versements assimilés	92 788	107 823
	Salaires et traitements		1 033 933
	Salaires	1 016 970	
	Charges sociales		411 564
	Cotisations sociales	411 193	
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	86 959	74 522
	Dotations aux provisions	27 076	
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Reports en fonds dédiés	3 676	
	Autres charges	575	227
	Total des charges d'exploitation (II)	2 144 105	2 105 494
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		-4 763	15 230

Compte de résultat - Transition

		Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits financiers	De participations		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	3 862	3 031
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total des produits financiers (III)		3 862	3 031
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	1 754	
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières (IV)		1 754	
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)		2 108	3 031
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)		-2 655	18 261
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		15 000
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		990
Total des produits exceptionnels (V)		880	15 990
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		15 000
Total des charges exceptionnelles (VI)		4 322	15 000
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		-3 441	990
Participation des salariés aux résultats (VII)			
Impôts sur les bénéfices (VIII)			
Total des produits (I + III + V)		2 144 085	2 139 746
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)		2 150 182	2 120 494
EXCÉDENT OU DÉFICIT		-6 097	19 252
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Contributions volontaires en nature			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL			
Charges des contributions volontaires en nature			
Secours en nature			
Mises à disposition gratuite de biens			
Prestations en nature			
Personnel bénévole			
TOTAL			

Annexe aux comptes annuels

A.E.A.M.E.E Les Clarines Association Etude Application Méthodes Education Enfants

Table des matières

Informations générales	2	2. Tableau des immobilisations – Cadre général	7
1. Objet social	2	3. Tableau des amortissements – Cadre général	7
2. Moyens mis en œuvre	2	4. Tableau des dépréciations	7
Principes et méthodes comptables	3	5. État des échéances des créances à la clôture de l'exercice	8
Principes généraux	3	Informations relatives au passif	8
Première application du règlement ANC 2022-06	4	1. État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice	8
1. Modifications de présentation opérées sur la colonne N-1	4	2. Variation des fonds propres	8
2. Changements de méthode sur les principaux postes concernés de l'exercice N	4	3. Variation des fonds dédiés	9
Principales méthodes comptables retenues :	5	Informations relatives au compte de résultat	10
Changements comptables	5	1. Précisions relatives à certains éléments	10
Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat	6	2. Honoraires des commissaires aux comptes	11
Informations relatives à l'actif	6	3. Détermination du résultat effectif global de l'entité	11
1. Mouvements des postes d'immobilisations, amortissements et dépréciations	6	4. Concours publics et subventions	11
		Informations relatives à l'effectif	12
		Informations relatives à l'effectif	12

Annexe aux comptes annuels

A.E.A.M.E.E Les Clarines Association Etude Application Méthodes Education Enfants

Informations générales

Conformément aux règlements ANC 2018-06 et ANC 2019-04, l'annexe mentionne l'objet sociale de l'association, la nature et le périmètre de ses activités ou missions sociales réalisées, ainsi que les moyens mis en œuvre pour les atteindre.

1. Objet social

Gérer le Centre d'observation et de rééducation de la Petite Enfance "Les Clarines" et ses annexes.

L'association prend en charge des jeunes enfants en difficulté pour lesquels les institutions traditionnelles ne sont pas adaptées ou n'apportent pas de réponse et met en œuvre tous moyens éducatifs, pédagogiques, techniques, thérapeutiques et humains pour assurer leur intégration."

2. Moyens mis en œuvre

Pour mener à bien ses missions, les ressources de l'Association se composent des éléments suivants :

- Des revenus de toutes nature des biens lui appartenant ;
- Des souscriptions et dons manuels des amis de l'Association, en particulier de ses membres ;
- Des dons et legs dont l'acceptation aura été approuvée par les autorités de tutelle et de contrôle ;
- Des subventions versées, au titre de l'objet social de l'Association, par les autorités de tutelle et de contrôle et tout autre organisme autorisé.

Annexe aux comptes annuels

A.E.A.M.E.E Les Clarines Association Etude Application Méthodes Education Enfants

Principes et méthodes comptables

Principes généraux

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et des règlements ANC N°2014-03, relatif au Plan Comptable Général, et

- N°2018-06, relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non-lucratif,
- N°2019-04 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif

en tenant compte de tous les règlements les modifiant à ce jour dans leurs versions consolidées.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'entité ne déroge pas aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'exercice comptable s'est étendu sur 12 mois, du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les comptes ont été arrêtés le 23 avril 2026.

Annexe aux comptes annuels

A.E.A.M.E.E Les Clarines Association Etude Application Méthodes Education Enfants

Première application du règlement ANC 2022-06

À compter de l'exercice ouvert le 1 janvier 2025, la société applique le règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers et le règlement ANC 2023-03 modifiant le règlement de l'ANC 2019-04 en coordination avec le règlement ANC N° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers.

Conformément aux dispositions de l'article 27 du règlement, cette première application est mise en œuvre de manière prospective. Elle constitue un changement de réglementation ayant une incidence sur la présentation des comptes annuels de l'exercice.

Les paragraphes ci-après présentent les informations pertinentes et nécessaires à la compréhension des changements induits.

1. Modifications de présentation opérées sur la colonne N-1

Pour se conformer aux nouveaux modèles de présentation, les reclassements suivants ont été effectués dans la présentation des données de l'exercice précédent :

- Les avances et acomptes sur immobilisations sont dorénavant agrégés dans le poste « Immobilisations en cours, avances et acomptes » ;
- Les charges constatées d'avance sont classées parmi les créances et les produits constatés d'avance parmi les dettes ;
- Les transferts de charges sont reclassés sur les postes relatifs aux reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements) ;
- Les produits et charges exceptionnels sont regroupés sur deux nouvelles lignes « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles ».

2. Changements de méthode sur les principaux postes concernés de l'exercice N

Reclassification d'éléments auparavant présentés en résultat exceptionnel

Les quotes-parts de subvention virées au compte de résultat, les produits de cession d'immobilisations et les valeurs nettes comptables des immobilisations cédées réalisées au cours de l'exercice figurent désormais dans le résultat courant, alors qu'elles auraient été enregistrées en résultat exceptionnel avant l'application du règlement.

Suppression de la technique des transferts de charges

Le règlement ANC 2022-06 supprime les comptes de transferts de charges. Les opérations qui y étaient auparavant enregistrées sont désormais :

- Soit reclassées en Production vendue, si elles correspondent à de la refacturation ;
- Soit imputées en diminution des charges concernées ;
- Soit comptabilisées en Autres produits d'exploitation pour celles représentatives de remboursements d'assurance.

Annexe aux comptes annuels

A.E.A.M.E.E Les Clarines Association Etude Application Méthodes Education Enfants

Information synthétique

Poste concerné	Traitement avant ANC 2022-06	Traitement après ANC 2022-06	Montant N
Produits de cession des immobilisations corporelles	Produits exceptionnels	Autres produits d'exploitation	10 050.00€
VNC des immobilisations corporelles cédées	Charges exceptionnelles	Autres charges d'exploitation	5 727.92€
Quote-part des subventions virées au compte de résultat	Produits exceptionnels	Autres produits financiers	2 464.23€

Principales méthodes comptables retenues :

Notre entité provisionne ses engagements en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités et versements similaires.

Changements comptables

Changement d'estimation

Présentation du changement d'estimation	Concernant l'indemnité de départ à la retraite, les durées d'indemnisation ont été réévaluées conformément aux dispositions de la convention collective 66, en fonction des années d'ancienneté reprises dans celle-ci. Cette actualisation a conduit à une dotation de 24 088,71 € au titre de l'exercice 2024 et de 2 987,29 € au titre de l'exercice 2025.
---	---

Annexe aux comptes annuels

A.E.A.M.E.E Les Clarines Association Etude Application Méthodes Education Enfants

Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

Informations relatives à l'actif

1. Mouvements des postes d'immobilisations, amortissements et dépréciations

À leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée le cas échéant dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production.
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale.
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés.

Les immobilisations sont amorties selon les méthodes suivantes :

Frais d'établissement : 5 ans en linéaire ;

Bâtiments commerciaux : 20 à 50 ans en linéaire ;

Bâtiments industriels : 20 ans en linéaire ;

Bureaux : 25 ans en linéaire ;

Immeubles d'habitation : 40 à 100 ans en linéaire ;

Matériels : 6,5 à 10 ans en linéaire ;

Agencements de bureaux : 10 ans en linéaire ;

Agencements légers : 5 à 6,5 ans en linéaire ;

Travaux de maçonnerie : 15 ans en linéaire ;

Peintures, papiers-peints : 3 à 5 ans en linéaire ;

Annexe aux comptes annuels

A.E.A.M.E.E Les Clarines Association Etude Application Méthodes Education Enfants

Revêtements de sols : 5 ans en linéaire ;
 Mobiliers de magasin : 10 ans en linéaire ;
 Gros travaux dans les locaux : 5 à 10 ans en linéaire ;
 Matériels de transport : 4 à 5 ans en linéaire ;
 Matériels de bureau : 5 à 10 ans en linéaire ;
 Matériels informatiques : 3 à 5 ans en linéaire ;
 Téléphones, répondeurs : 3 ans en linéaire ;
 Magnétoscopes : 5 ans en linéaire ;
 Mobiliers : 10 ans en linéaire ;

2. Tableau des immobilisations – Cadre général

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	26 702	900	-	27 602
Immobilisations corporelles	2 046 864	88 424	9 231	2 126 056
Immobilisations financières	777	15	-	793
TOTAL	2 074 345	89 339	9 231	2 154 452

3. Tableau des amortissements – Cadre général

	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	12 396	3 324	-	15 721
Immobilisations corporelles	1 425 076	83 634	3 503	1 505 207
Immobilisations financières	-	-	-	-
TOTAL	1 437 473	86 959	3 503	1 520 929

4. Tableau des dépréciations

	Dépréciations à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions : Reprises de l'exercice	Dépréciations à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	-	-	-	-
Immobilisations financières	-	-	-	-
Stocks et en-cours	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-

Annexe aux comptes annuels

A.E.A.M.E.E Les Clarines Association Etude Application Méthodes Education Enfants

5. État des échéances des créances à la clôture de l'exercice

	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé	-	-	-
Créances de l'actif circulant	9 711	9 711	-
Charges constatées d'avance	7 362	7 362	-
TOTAL	17 073	17 073	-

Informations relatives au passif

1. État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Échéance à plus de cinq ans
Emprunts et dettes assimilées	67 714	67 714	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	57 422	57 422	-	-
Autres dettes	164 229	164 229	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
TOTAL	289 366	289 366	-	-

2. Variation des fonds propres

	À l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Dont générosité du public	Augmentation	Dont générosité du public
	Montant	Montant		Montant	
Fonds propres sans droit de reprise	69 089	-	-	-	-
Fonds propres avec droit de reprise	-	-	-	-	-
Écarts de réévaluation	-	-	-	-	-
Réserves	347 121	6 100	-	-	-
<i>dont activité sociale et médico-sociale</i>	347 121	52 440	-	-	-
Report à-nouveau	-65 717	13 151	-	-	-
<i>dont activité sociale et médico-sociale</i>	-	-	-	-	-
Excédent ou déficit de l'exercice	19 252	19 252	-	-	-
<i>dont activité sociale et médico-sociale</i>	19 252	19 252	-	-	-
Dotations consommables	-	-	-	-	-
Subventions d'investissement	10 270	-	-	-	-
Provisions réglementées	155 558	-	-	1 157	-
				3 441	-

Annexe aux comptes annuels

A.E.A.M.E.E Les Clarines Association Etude Application Méthodes Education Enfants

	TOTAL	535 574	38 504	-	4 599	-
		Diminution ou consommation		À la clôture de l'exercice		
	Montant		Dont générosité du public	Montant		
Fonds propres sans droit de reprise	-	-	-	69 089	-	-
Fonds propres avec droit de reprise	-	-	-	-	-	-
Écarts de réévaluation	-	-	-	-	-	-
Réserves	-	-	-	353 221	-	-
<i>dont activité sociale et médico-sociale</i>	-	-	-	399 561	-	-
Report à-nouveau	-	-	-	-52 565	-	-
<i>dont activité sociale et médico-sociale</i>	-52 565	-	-	-52 565	-	-
Excédent ou déficit de l'exercice	-44 602	-	-	-6 097	-	-
<i>dont activité sociale et médico-sociale</i>	-44 602	-	-	-6 097	-	-
Dotations consommables	-	-	-	-	-	-
Subventions d'investissement	-	-	-	11 428	-	-
Provisions réglementées	-	-	-	158 999	-	-
TOTAL	-44 602	-	-	534 076	-	-

3. Variation des fonds dédiés

Fonds dédiés issus de	Projets	À l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations	Dont
				Montant global	remboursements
Subventions d'exploitation	ARS - CNR Gratification stagiaire	-	3 676	-	-
	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-
Contributions financières des autorités de tarification aux entités gestionnaires d'ESSMS	ESMS NUMERIQUE	119 435	-	10 276	-
	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-
TOTAL		119 435	3 676	10 276	-

Fonds dédiés issus de	Projets	Transferts	À la clôture de l'exercice	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
			Montant global	
Subventions d'exploitation	ARS - CNR Gratification stagiaire	-	3 676	-
	-	-	-	-
	-	-	-	-
	-	-	-	-
Contributions financières des autorités de tarification aux entités gestionnaires d'ESSMS	ESMS NUMERIQUE	-	109 159	-
	-	-	-	-
	-	-	-	-
	-	-	-	-
TOTAL		-	112 835	-

**A.E.A.M.E.E Les Clarines Association Etude Application
Méthodes Education Enfants**

1. Précisions relatives à certains éléments

[illegible]

Produits imputables	Montants	Charges imputables	Montants
-	-	Charges constatées d'avance	7 362
TOTAL	-	TOTAL	7 362

Annexe aux comptes annuels

A.E.A.M.E.E Les Clarines Association Etude Application Méthodes Education Enfants

2. Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires des commissaires aux comptes certifiant les comptes

	TGS	
Honoraires afférents à la certification des comptes	6 203	-
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité (*)	-	-
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité	-	-
TOTAL	6 203	-

(*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce

3. Détermination du résultat effectif global de l'entité

	Exercice N	Exercice N-1
RÉSULTAT COMPTABLE		
Reprise du résultat antérieur	-6 097	19 252
EXCÉDENT OU DÉFICIT EFFECTIF GLOBAL	-6 097	19 252
Dont résultat effectif sous gestion propre	-	-
Dont résultat effectif sous gestion contrôlée	-6 097	-

4. Concours publics et subventions

Nature	Libellé	Montant	Catégorie d'autorité administrative
Concours publics	Dotation globale ARS	2 110 167	-
Subvention d'investissement	Subvention d'investissement à percevoir	3 621	-
	ESMS NUMERIQUE		
TOTAL		2 113 788	

Annexe aux comptes annuels

A.E.A.M.E.E Les Clarines Association Etude Application Méthodes Education Enfants

Informations relatives à l'effectif

Informations relatives à l'effectif

Le nombre moyen de salariés employés au cours de l'exercice est de 28.

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative « à l'engagement éducatif », le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus haut cadres dirigeants bénévoles ou salariés n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.